

SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
M. Alain GIRNY, Président
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex
Pays : France
Tel : 03.89.70.90.70
Fax 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

2. Objet du marché :

Intitulé :

Services d'assurances pour SAINT-LOUIS Agglomération (2018-2021)

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert (application des articles 12 ,25 ,66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Type de marché : Marché de services

Publication au JOUE : OUI

Lieu principal d'exécution : SAINT-LOUIS Agglomération
Code NUTS : FRF12

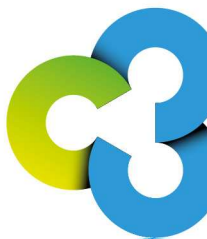
L'avis implique un marché public.

Classification CPV :

66 51 00 00 - 8 : Services d'assurance

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : OUI

Division en lots : OUI



L'opération est composée de 4 lots distincts, à savoir :

Lot n° 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
Code CPV : 66 51 50 00 - 3 - Services d'assurance dommages ou pertes
Durée du lot : 4 ans
Le montant des primes sur 4 ans est de 194 845,76 € TTC.

Lot n° 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
Code CPV : 66 51 60 00 - 0 - Services d'assurance responsabilité civile
Durée du lot : 4 ans
Le montant des primes sur 4 ans est de 65 704,56 € TTC.

Lot n° 3 : assurance des véhicules et des risques annexes
Code CPV : 66 51 41 10 - 0 - Services d'assurance de véhicules à moteur
Durée du lot : 4 ans
Le montant des primes sur 4 ans est de 187 213,24 € TTC.

Lot n° 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
Code CPV : 66 51 30 00 - 9 - Services d'assurance défense et recours et service d'assurance tous risques chantier
Durée du lot : 4 ans
Le montant des primes sur 4 ans est de 5 122,40 € TTC.

Les variantes sont-elles autorisées : NON

Options : OUI

Description de ces options :

Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article 30-I-7° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Possibilité de recourir aux modifications du marché en application de l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires : NON

Durée du marché :

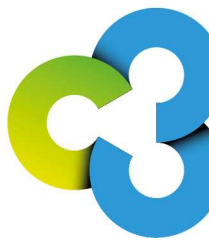
Prise d'effet du marché- durée : 1er Janvier 2018 pour une durée de 4 ans.
Il expirera le 31 décembre 2021.
Echéance : 1er Janvier

3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

Cautionnement et garanties exigées :

Aucun cautionnement ou garantie ne sera exigé du candidat.



Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Opération financée sur ressources propres de la collectivité.

Modalités de paiement : selon les articles 110 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Délai global de paiement : 30 jours. Prix révisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

La réponse pourra être présentée par un assureur directement ou par le biais d'un intermédiaire.

Chaque lot sera attribué à un prestataire unique ou à un groupement d'opérateurs économiques.

En application l'article 45 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et au vu des conditions spécifiques requises en matière de marché d'assurances, les opérateurs économiques groupés devront, au stade de l'attribution, adopter la forme juridique d'un groupement conjoint avec mandataire.

En cas de coassurance, elle devra être formée dès la remise des offres (une offre ne couvrant pas 100% du risque sera considérée irrégulière).

L'offre devra présenter le mandataire (apériteur) et les engagements respectifs pris par l'apériteur et les autres assureurs membres du groupement (participations dans l'assurance du risque).

Chaque co-assureur devra fournir les pièces prévues à l'article 4 du présent règlement de la consultation.

Une même compagnie d'assurances ne pourra pas présenter une offre seule et par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires (agents, courtiers).

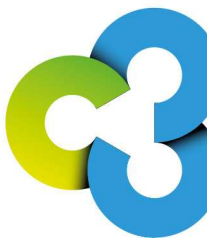
CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature précisant les éventuels cotraitants (imprimé DC1) ;
- Qualité selon laquelle il agit : agent, courtier, mutuelle...S'il intervient en qualité de courtier, il devra fournir **une copie du mandat pour agir au nom de la (les) compagnie(s) qu'il entend saisir et l'étendue de celui-ci** ;
- Si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Déclaration sur l'honneur jointe au règlement de la consultation **une attestation type (annexe 1) rassemblant les déclarations sur l'honneur exigées pour le présent marché est jointe au règlement de la consultation** ;
- Compagnie qui effectue la proposition et son engagement de souscription ;
- une attestation d'inscription à l'ORIAS.



Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- La qualification du candidat et éventuellement les certifications obtenues.
- Une attestation de responsabilité civile et de garantie financière en cours de validité.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économique, quelque soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, le candidat devra justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apportera la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Avertissement : la réponse par le biais d'un intermédiaire d'assurances et/ou en coassurance, est considérée comme un groupement conjoint : chaque partie devra fournir les documents ci-dessus à l'exception de « la lettre de candidature » qui devra être produite en un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement.

Conditions propres aux marchés de services

La prestation est réservée à une profession particulière :

Oui. Sociétés, entreprises ou intermédiaires d'assurance régis par le Code des assurances, de la mutualité, de la sécurité sociale ou pouvant exercer en libre prestations de services.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

4. Procédure :

Type de procédure : ouverte

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

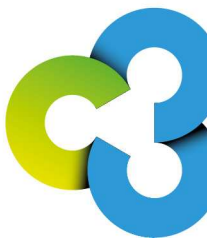
- Valeur technique : 55 %
- Prix : 45 %

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Date limite de réception des offres : Lundi 23 octobre 2017 à 16h00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.



Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
6 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Lieu d'ouverture des offres : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

5. Renseignements complémentaires :

Modalités de retrait des dossiers de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat après demande écrite (courrier, fax, mail) à :

SAINT-LOUIS Agglomération
Service Juridique
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03.89.70.90.75.
Fax : 03.89.70.90.85.
Mail : juridique@agglo-saint-louis.fr

La consultation de cet avis, le téléchargement du dossier de consultation des entreprises et la remise des offres par voie électronique sont accessibles sur le site <http://www.marches-publics.info> . Pour les modalités de remise, se référer aux dispositions des articles 5.1 et 5.2 du règlement de la consultation, aux conditions générales de la plateforme et à l'annexe 2 du règlement de la consultation.

Renseignements complémentaires :

SAINT-LOUIS Agglomération
Service Juridique
☎ : 03.89.70.90.75
Fax : 03.89.70.90.85
✉ : juridique@agglo-saint-louis.fr

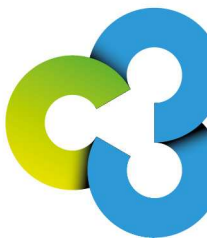
Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>



Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges

1, rue du Préfet Claude Erignac

54038 NANCY CEDEX

E-mail : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24

<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : Mercredi 20 septembre 2017

